



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/10/41
23 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session
Point 2 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Rapport du Secrétaire général sur l'atelier consacré aux arrangements
régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme,
les 24 et 25 novembre 2008***

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 6/20, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser, en 2008, un atelier pour promouvoir un échange de vues sur les bonnes pratiques, la valeur ajoutée et les difficultés auxquelles se heurtaient les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a organisé l'atelier à Genève, les 24 et 25 novembre 2008.
2. Pendant l'atelier, la nécessité d'accroître la cohérence et la régularité de la coopération entre les mécanismes régionaux, et entre ceux-ci et les mécanismes internationaux, a été soulignée. Un certain nombre des conclusions formulées à l'issue de la réunion dégageaient des pistes en vue d'intensifier l'appui fourni par le HCDH à cette fin. Plus précisément, elles mettaient l'accent sur l'importance d'un renforcement des capacités internes du HCDH en lien avec les mécanismes régionaux des droits de l'homme.
3. À la suite de discussions avec le principal coauteur de la résolution 6/20 du Conseil, le HCDH a décidé de soumettre au Conseil, à sa onzième session, où une résolution sur la question serait également présentée, un rapport sur les informations échangées et les observations formulées au cours de l'atelier.

* Soumission tardive.